



COMMUNICATION AUX MEDIAS

PATINAGE ARTISTIQUE

DEUX APPELS DÉPOSÉS AU TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT (TAS) CONCERNANT L'AFFAIRE CAROLINA KOSTNER

Lausanne, le 3 mars 2015 – Le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) a enregistré deux appels contre la décision rendue par le Tribunal national anti-dopage italien (TNA) dans l'affaire concernant la patineuse artistique Carolina Kostner.

Le 26 janvier 2015, suite à ses investigations, le TNA a rendu une décision dans laquelle l'athlète italienne s'est vue sanctionnée d'une période d'inéligibilité de 16 mois après avoir été impliquée dans une affaire de dopage concernant l'ancien marcheur italien et champion Olympique Alex Schwazer.

Carolina Kostner a fait appel contre la décision du TNA, demandant principalement son annulation et une déclaration qu'elle n'a commis aucune infraction aux règles anti-dopage. Le deuxième appel a été déposé par le Procureur anti-dopage du Comité national Olympique italien (CONI) qui demande que la période d'inéligibilité soit portée à deux ans.

Deux procédures d'arbitrage sont en cours et sont menées conformément au Code de l'arbitrage en matière de sport. Le TAS ne donnera pas d'autres précisions pour le moment.